



Association PISSOBI-LACASSAGNE

Chemin de Pissobi - 46090 Pradines

... un quartier à la campagne

Pradines le 26 décembre 2006,

Objet : Action en justice contre l'association

Chère Madame, Cher Monsieur,

Comme vous l'avez peut-être déjà appris, Alain Maratuech envoie l'association ainsi que l'ensemble de ses membres au tribunal de grande instance de Cahors pour procédure abusive et demande par la même que nous soyons condamnés à des dommages et intérêts.

Passées les premières impressions désagréables (mais le but de cette action est bien de nous faire peur et de nous faire stopper notre procédure), et après discussion avec notre avocate, il s'avère qu'il s'agit d'une tentative d'intimidation et que ça ne résistera pas à l'épreuve du tribunal. La jurisprudence en cette matière est très largement défavorable aux promoteurs et il faudrait une absence totale d'argument juridique pour que nous soyons condamnés, ce qui n'est absolument pas le cas.

Contrairement aux actions précédentes où j'avais appelé à des assemblées générales afin de décider des actions à mener, et au vu des circonstances et du très court délai pour réagir puisqu'il nous faut constituer avocat dans les 15 jours suivant l'assignation soit avant le 30 décembre (n'oublions pas que nous sommes en pleine période de fêtes), le conseil d'administration a été obligé de décider de l'action à mener sans consultation préalable comme nous en autorisent par ailleurs les statuts (et bien que nous ayons souhaité qu'il en fût autrement). De toute façon, il n'y avait pas trop à réfléchir, il fallait soit tout laisser tomber, attendre que le juge prenne la décision avec les seuls arguments de Maratuech et perdre deux ans de lutte et pas mal d'argent, soit tout simplement se défendre. La deuxième solution est évidemment la seule réponse à apporter, d'autant que nous avons de très fortes probabilités de gagner.

Bien sûr, cette action entraînera des frais d'avocats qu'il faudra en partie avancer en attendant une probable et souhaitable condamnation de Maratuech pour procédure abusive. D'après les premiers éléments, cette action, du fait de la nécessité d'avoir un avocat inscrit au barreau de Cahors en plus de Maître Thibaud, entraînera un coup environ global équivalent aux procédures précédentes. Comme nous avons un peu de trésorerie, le coût en sera un peu atténué.

Nous organiserons une assemblée générale afin de régler ces divers problèmes et dans le but de fournir une information plus complète sur ce dossier dans le courant du mois de janvier 2007 (aucune date n'est encore arrêtée). Nous aurons aussi probablement le résultat de l'enquête publique, et nous ne manquerons pas de le commenter. Je vous ferai de plus parvenir les habituels formulaires de déclaration de don à l'occasion de l'appel à assemblée générale.

En attendant, l'ensemble du conseil d'administration se joint à moi pour vous souhaiter de passer d'agréables fêtes de fin d'année et pour vous adresser nos meilleurs vœux pour cette années 2007,.

Veillez croire, chère Madame, cher Monsieur, en l'expression de nos meilleurs sentiments.

Bonnes fêtes et meilleurs vœux pour l'année 2007

Le Président :
Alain AUPEIX

Pour nous joindre par e/mail : pissobi-lacassagne@wanadoo.fr
Le site de l'association : <http://perso.wanadoo.fr/pissobi-lacassagne>